

SHORT NEWS

Ambassade active contre gouvernement passif

Comme l'ont rapporté nos confrères du tageblatt la semaine passée, l'ambassade des Etats-Unis emploierait depuis une dizaine d'années une unité (la SDU, « Surveillance detection unit »), composée d'anciens soldats luxembourgeois afin de fichier et de surveiller les passants de la rue où se trouve la représentation américaine, ainsi que sur le Boulevard royal où elle dispose d'une annexe. Les réactions politiques ne se sont pas fait attendre. D'une part, le député André Hoffmann (déi Lénk) a adressé quatre questions parlementaires aux ministres de l'intérieur, des affaires étrangères, de la justice et au premier himself. Le DP de son côté, a souhaité entendre le ministre des affaires étrangères, Jean Asselborn (LSAP), dans la commission parlementaire du même ressort. D'après ce dernier, le ministère n'avait pas connaissance des activités de cette unité. Mais l'ambassadrice lui aurait assuré qu'aucun fichier n'aurait été établi et que les lois luxembourgeoises auraient été respectées. Asselborn a également affirmé que le SDU n'est pas un service secret et ne peut donc établir de fichiers personnels et encore moins effectuer des filatures ou pénétrer des locaux privés. Et au cas où une personne « suspecte » aurait été remarquée, l'ambassade aurait l'obligation de le communiquer aux forces de l'ordre luxembourgeoises. Peu satisfait de ces réponses, le président de la fraction du DP, Xavier Bettel, a profité de l'heure des questions au gouvernement en séance plénière du parlement de ce mardi pour interpellé cette fois-ci François Biltgen (CSV), en sa qualité de ministre des communications et de la justice, chargé de la protection des données. Mais le jeu de questions-réponses tourna vite à la passe d'armes. Visiblement agacé, Biltgen s'est borné à exposer la problématique de l'installation de caméras de vidéosurveillance sur les ambassades. Celles-ci étant extraterritoriales, le problème juridique serait particulièrement « complexe ». Jusqu'à présent, aucune ambassade n'aurait d'ailleurs formulé une demande d'autorisation auprès de l'autorité compétence, à savoir la Commission nationale de la protection des données (CNPD). Et d'ajouter qu'il se concerterait avec Asselborn pour trouver un juste équilibre entre le souci légitime de sécurité des ambassades et la protection des droits individuels des personnes. Mais Biltgen se montra autrement plus agacé lorsque Bettel lui fit remarquer qu'il n'avait pas répondu à la question posée et qui concernait le fichage et la prise de photographie par la SDU en-dehors du périmètre extraterritorial et s'il avait demandé au parquet si des infractions auraient été commises. « Vous m'avez interpellé au sujet de la CNPD et non de la prise de photographies, qui relèvent de la sphère privée et qui relève par conséquent d'autres dispositions légales », conclut-il lapidamment. Peut-être faudrait-il envoyer nos ministres en stage en Scandinavie où les gouvernements, face aux mêmes scandales, se montrent bien plus intransigeants auprès des autorités américaines.

woxx@home

Onyx, nouvelle recrue

Cette année, les bureaux du woxx étaient - par moments - étrangement calmes. Quand les pelleuses et marteaux-piqueurs donnaient à nos oreilles quelques secondes de répit, on pouvait presque entendre une souris allaiter. La raison est bien triste : suite à plusieurs décès, la section canine de notre journal était presque entièrement décimée. Dernier survivant : Spoogy, le Jack-Russell de notre maquettiste. Mais vu sa taille plutôt réduite et le fait que « Spoogy, c'est pas un chien, mais un état d'esprit » - dixit sa propriétaire, il nous fallait un nouveau cerbère, un vrai cette fois. C'est chose faite. A partir de ce mardi, les woxxies ont pu faire connaissance avec Onyx, la nouvelle chienne de notre maquettiste. De taille normale et aux longs poils noirs, la jeune femelle a réussi à faire amplement le tour des localités et nous a déjà fait entrer dans le délice de ses petits aboiements. Il ne nous restera qu'à lui apprendre que même si on l'aime bien, marquer son territoire sous nos bureaux c'est maaaaaaal.

AKTUELL

MÉMOIRE DE LA SHOAH

« Sentiment de responsabilité morale »

Renée Wagener

Ne pas reconnaître les victimes étrangères, ni admettre la persécution spécifique pour raisons raciales - c'était la politique du gouvernement pour les dédommagements de l'après-guerre. 55 ans plus tard, le progrès tarde toujours.

« Face aux révélations des archives de l'Europe de l'Est depuis les années 90, tous les pays européens ont mis en place des commissions d'enquête sur les spoliations des biens juifs. Le Luxembourg est le dernier à réagir, » a déploré François Moysse, membre du Consistoire israélite, dans l'émission « Background » d'RTL du 20 novembre. En effet, la « Commission spéciale pour l'étude des spoliations des biens juifs au Luxembourg 1940-1945 » n'a été créée qu'en 2001, sur initiative non pas du gouvernement mais du député socialiste Ben Fayot. Récemment, ce dernier a posé une question parlementaire au sujet du rapport émis par la commission des spoliations en juin 2009, voulant savoir « quand et comment le Gouvernement entend prendre en compte le travail de recherche mentionné et les recommandations qui en découlent. Le temps presse. »

Ce rapport final avait retenu que lors des dédommagements des victimes de l'oppression nazie, « toute indemnisation et tout dédommagement étaient limités aux seuls nationaux luxembourgeois et qu'un grand nombre de Juifs de nationalité étrangère ou apatrides ont été exclus d'office de la procédure des dommages de guerre, ce qui semble difficilement acceptable aujourd'hui ». En effet, au début de la Seconde Guerre mondiale, beaucoup de personnes résidentes au Luxembourg, notamment juives, n'étaient pas en possession d'un passeport luxembourgeois.

Le rapport formulait ensuite un nombre de recommandations au gouvernement, toutes d'ordre moral, afin de reconnaître le tort qui a été fait aux victimes juives. Entretemps, le gouvernement s'est contenté de publier le rapport sur internet. La réponse de Jean-Claude Juncker, ministre d'Etat, à la question parlementaire est arrivée la semaine dernière, presque simulta-

nément - quelle ironie - avec la remise du prix René Oppenheimer au député socialiste. Car le gouvernement y reprend essentiellement l'attestation de la commission que « l'Etat luxembourgeois n'est responsable d'aucune façon des actes de spoliation qui se sont produits ». Dans la logique du gouvernement, « toute action d'indemnisation constituerait donc un acte librement consenti se fondant sur le sentiment que notre pays a une responsabilité morale vis-à-vis des victimes de la Shoah ».

Pourtant, François Moysse avait déjà souligné : « Nous recevons des demandes du monde entier, de gens qui disent : ma famille ou moi-même, nous avons perdu tout à Luxembourg. Ces personnes n'ont jamais reçu quoi que ce soit pour compenser de façon quelconque leur dommage matériel. » Et d'insister : « Le gouvernement doit faire quelque chose pour que cette injustice soit reconnue ».

De manière sous-jacente, le gouvernement semble continuer la politique d'exclusion sur fond de passeport. Au passage, l'attestation de non-responsabilité semble également permettre au gouvernement de ne pas se positionner quant à la recommandation de la commission que les instituts culturels nationaux restituent les objets religieux ou culturels juifs « qui pourraient se trouver dans leurs collections depuis les années de l'occupation ».

Il ne semble pas non plus disposé à accorder une place plus importante à la mémoire spécifique de la Shoah. Contrairement à ce qu'avait suggéré la commission, le gouvernement n'entend créer ni un site Internet propre à la publication du rapport, ni une Fondation de la Mémoire de la Shoah. Par contre, il veut élever la gare de Hollerich au rang de Monument national de la Déportation et « pourrait s'imaginer que la mémoire de la déportation juive puisse y trouver sa propre place pour ainsi honorer à juste titre les victimes de la Shoah ».